

REGLES PARTICULIERES APPLICABLES AU MINIBASKET DU LOIRET

Avant propos :

Le mini basket est soumis comme toutes les catégories de joueurs aux règlements généraux des compétitions et au code de jeu du basket hormis quelques adaptations et souplesses dans leur application.

Ce document se propose de lister et d'expliquer uniquement les règles particulières qui sont applicables à la catégorie «poussin(e)s» et « mini poussin(e)s pour le département du Loiret.

Préambule :

Arbitrage :

La spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ces caractéristiques.

Au même titre que l'entraîneur, l'arbitre est à la fois le directeur de jeu et l'éducateur. Ces deux fonctions sont complémentaires afin d'assurer un apprentissage harmonieux du jeu de basket ball au jeune joueur.

Arbitrer, c'est faire respecter les règles prévues dans le code de jeu. L'arbitre est le directeur de jeu; il est le garant de l'application de ces règles.

Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles « je peux ou je ne peux pas faire » et qu'il y a une autorité physique pour vérifier et contrôler leur application.

Mais l'application des règles doit être fonction de son âge, de ses capacités, de son niveau technique. On n'applique pas de la même façon la règle du « marcher » à un enfant débutant qu'à un enfant ayant quatre années de pratique.

L'idéal serait que l'arbitrage se fasse au niveau de jeu de chaque enfant, même au sein de chaque équipe. La seule limite est de ne pas aboutir à des résultats contradictoires.

Conseils pratiques

Avant chaque match, l'arbitre et les deux entraîneurs devront se concerter et définir les règles d'arbitrage qu'il convient de mettre en pratique. Un entraîneur pourra demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

La sanction doit être également pédagogique. Elle doit être expliquée verbalement avant même de faire les gestes qui ne viendront qu'après.

Il est conseillé que l'arbitre ait une tenue uniforme. Dans ce cas, les clubs pourront s'équiper de chasubles de couleurs grises qui serviront lors des matches et des séances d'entraînement.

Mise en situation des enfants comme arbitres : dans tous les cas l'enfant doit être encadré par une personne confirmée aux règles de jeu.

A retenir :

- Ce principe : le niveau d'arbitrage doit évoluer avec le niveau de jeu des équipes en lice.
- Ce conseil avisé : **avant chaque rencontre, il convient que les entraîneurs et les arbitres se concertent et se mettent d'accord sur l'application mesurée et équitable des règles de jeu.**

DEROULEMENT ET PARTICIPATION

	POUSSIN(E)S	MINI POUSSIN(E)S
Formules	Déroulement / Participation	
Préliminaires	Rencontres établies en début de saison suivant le niveau de jeu déclaré par le Groupement Sportif (GS) et l'arrivée des engagements.	
Type et nombre de rencontres	Jeu en 5 c 5 et suivant l'effectif rencontre possible en 4 c 4 ou 3 c 3 en accord avec l'adversaire 4 à 5 journées simples suivant possibilité calendrier	
Périodicité	14 jours	
Championnats	2 poules : A (titre) et B (1er niveau perfectionnement) ou 4 poules A-B-C-D	
Type et nombre de rencontres	6 ou 4 groupements sportifs par poule qualifiés répondant aux critères suivants : - minimum de 3 préliminaires - résultats des préliminaires - effectif de l'équipe - acceptation du groupement sportif	
Périodicité	Jeu en 5 c 5 suivant la formule du championnat retenue	
Périodicité	7 jours	
Perfectionnement	Poule unique Rencontres établies suivant le niveau constaté en préliminaires et privilégiant si possible le secteur géographique.	
Type et nombre de rencontres	Jeu en 5 c 5 et suivant l'effectif rencontre possible en 4 c 4 ou 3 c 3 en accord avec l'adversaire 6 à 7 journées simples suivant possibilité calendrier	
Périodicité	14 jours	
Trophées	Les équipes retenues, sont déterminées suivant la formule du championnat retenue , à défaut de celles repêchées et désignées par la Commission Sportive Animation Mini. Elles sont au nombre de 8, réparties en 2 poules de 4.	Les équipes retenues sont sélectionnées et invitées par la Commission Mini Basket du Loiret. Elles peuvent être au nombre de 6 ou 8 par catégorie suivant les équipements disponibles. Les équipes du groupement organisateur sont invitées de droit.
Type et nombre de rencontres	Jeu en 5 c 5 4 à 5 rencontres simples	Jeu en 5 c 5 4 rencontres simples
Périodicité	1 journée / an	

I - REGLES DE JEU

REGLE 1 – LE JEU

Article 1.1 – Le Mini basket

Le Mini basket est un jeu basé sur le basket ball, pour garçons et filles, ayant au maximum dix ans, dans l'année où la compétition commence, c'est à dire la catégorie poussin(e), 9 et 10 ans et la catégorie mini poussin(e), 7 et 8 ans.

Le Mini basket doit rester une catégorie où le jeu prime sur la compétition. Humilier son adversaire par un score écrasant n'est pas sportif. Respectez-le en adaptant votre jeu au sien.

Article 1.2 – Définition

L'objectif de chaque équipe est de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Toutes les formes de défense sont possibles. Seule la défense regroupée sous le panier dite « de zone » est interdite.

Marquer contre son camp n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le coté à hauteur de la ligne de lancer franc

REGLE 2 – DIMENSIONS ET EQUIPEMENTS

Article 2.1 – Le terrain

Dimensions	Commentaires
➤ maxi : 28 x 15 ➤ mini : 15 x 14	Il est admis de faire évoluer les mini basketteurs sur des terrains de dimensions réduites, sous réserve de respecter les caractéristiques ci-après :

Article 2.2 – Les lignes

Poussin(e)s : la ligne de lancer franc est tracée à **4 m du panneau**
Mini Poussins (e)s : **pas de lancer franc**

Article 2.3 – Les paniers

Chacun des deux anneaux doit être à **2.60 m au-dessus du terrain.**

Article 2.4 – Le ballon

Utiliser un Ballon de taille 5

Article 2.5 – Equipement technique :

Utiliser la feuille de marque spécifique mini basket, comportant au verso le mémento des règles.

REGLE 3 – LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR

Article 3.1 – Les équipes

Communes à tous	Préliminaires Poules de perfectionnement	Championnat poussin(e)s	Trophées Poussin(e)s	Trophées mini Poussin(e)s	Commentaires
Article 3-1-1 :	Article 3-1-2 :	Article 3-1-3:			
Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.	Equipe avec éventuelle mixité : - Une équipe composée de 50% filles et 50% garçons sera engagée en masculin ou féminin suivant le choix de l'entraîneur. - Une équipe composée de 70% de joueurs de même sexe sera engagée dans la catégorie du sexe le plus représentatif (ex : 70% filles et 30% garçons = engagement féminin)	- 8 joueurs minimaux - pas de mixité si un groupement sportif possède 2 équipes dans la même catégorie en championnat ou aux trophées, un brûlage sur 6 joueur (se) s sera appliqué	- 8 joueurs minimaux Filles : - 7 joueuses minimales pas de mixité	L'entraîneur est le responsable de l'équipe. Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain, posément et avec le sens de l'entraide et de l'amitié. Il est responsable des changements et de la bonne tenue des joueurs. Hors championnat, en cas de faible effectif le jeu 4 x 4 est conseillé.	

Article 3.2 – Pénalités

Championnat poussin(e)s poules A (titre) et B	Trophées Poussin(e)	Trophées mini Poussin(e)s
<p>Si la commission sportive constate qu'un groupement sportif n'a pas respecté la règle particulière n°3-1-3^{ème} alinéa (nombre minimal de joueur(se)s), elle déclarera l'équipe battue par défaut.</p> <p>« Une équipe se présentant avec moins de 8 (huit) ou 7 (sept) joueur (se)s* peut jouer la rencontre : - Si cette équipe est battue, le score reste acquis pour l'équipe gagnante - Si cette équipe gagne la rencontre : - si elle est composée de 5 (cinq) à 6 (six) joueur (se) s elle sera déclarée battue par défaut de joueur (se) s sur le score 0 à 2 et marquera 1 point au classement - si elle est composée de 7 (sept) joueur (se) s elle sera déclarée battue par défaut de joueur (se) s sur le score 0 à 2 et marquera 1 point au classement à condition du respect de l'application du nombre de périodes par joueur (se). Il ne sera pas tenu compte du cumul des 3 (trois) premières périodes de jeu pour 1 joueur (se). Dans le cas du non respect de l'application du nombre de périodes par joueur (se), cette équipe sera battue par pénalité (cf. article 6.2) »</p> <p>* suivant la formule et son règlement de participation</p>		

REGLE 4 – REGLES DE CHRONOMETRAGE

Article 4.1 – Temps de jeu / Chronométrage

Championnats poussin(e)s	Poules de perfectionnements	Trophées poussin(e)s	Trophées mini poussin(e)s	Observations
- Temps de jeu 4 x 6mn décomptée - arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de jeu sur panier marqué - Pas de prolongation - Deux temps mort par mi-temps (2 périodes) à utiliser au gré de l'entraîneur		- 4 périodes de 3 minutes pour toutes les rencontres à l'exception des finales - 4 périodes de 4 minutes pour les finales (Garçons et Filles). - 1 temps mort par mi-temps - arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de jeu sur panier marqué - si égalité à toute rencontre : 1_prolongation de jeu de 2 minutes. - Si le résultat est toujours à parité à l'issue de la prolongation, le jeu reprend et s'arrête au premier point marqué par une équipe	- 4 périodes de 3 minutes pour toutes les rencontres - 1 temps mort par mi-temps - si égalité pour les ½ finales et finales : le jeu reprend et s'arrête au premier point marqué par une équipe - arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de jeu sur panier marqué	4 périodes de 4mn temps décompté en présence de 3 équipes ou plus

REGLE 5 – VALEUR D'UN PANIER REUSSI – RESULTAT DE LA RENCONTRE

Article 5.1 – Valeurs

Poussin(e)s	Mini poussin(e)s
- Un panier réussi du terrain compte 2 points - Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point - Un panier réussi de la ligne des 3 points compte trois points	- Un panier réussi du terrain compte 2 points - Pas de lancer franc - Pas de panier à 3 points

Article 5.2 – Résultat

Championnats poussin(e)s	Poules de perfectionnements	Trophées poussin(e)s	Trophées mini poussin(e)s
Si le score est à parité au terme de la dernière période, pas de prolongation, résultat nul validé		Si le score est à parité au terme de la dernière période : - 1 prolongation (cf article 4.1)	Si le score est à parité au terme de la dernière période : - pas de prolongation sauf en ½ finales et finales (cf article 4.1) -

REGLE 6 – REMPLACEMENT ET PRESENCE SUR LE TERRAIN

Article 6.1 – Possibilités de remplacement

Communes à tous (phases préliminaires et perfectionnement poussin(e)s et mini poussin(e)s	Championnat poussin(e)s poules A (titre) et B	Trophées poussin(e)s	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 2 périodes complètes par joueur • Maximum de 3 périodes complètes par joueur • Aucun remplacement dans les trois premières périodes (sauf blessure**), toute possibilité dans la dernière période. Impossibilité de cumuler les 3 premières périodes consécutives. • Impossible dans la 4^{ème} période pour une équipe composée de 10 joueur (se) s 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe composée de 8 ou 9 joueurs : - appliquer les règles communes (tableau de gauche) • Equipe composée de 10 joueurs : - minimum de 1 période de jeu <p>*Une équipe composée de 10 joueurs pourra effectuer des remplacements à partir de la 3^{ème} période à condition que la totalité des joueurs soient entrées en jeu dans les deux premières périodes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque joueur doit jouer au moins une période complète, mais aucun ne peut jouer plus de trois périodes. • Au cours des trois premières périodes, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant une période complète. • Les trois premières se déroulent sans changement de joueur ; les changements ne sont possibles qu'au cours de la 4^{ème} période. 	<p>**remplacement sur blessure : la période concernée est comptabilisée pour les 2 joueurs.</p>

Article 6.2 – Pénalités

Championnat poussin(e)s poules A (titre) et B	Trophées poussin(e)s	Trophées mini poussin(e)s	Préliminaires ; poules de perfectionnements
<p>Dans le cas de non respect de l'une des règles 6-1, la commission sportive se réserve le droit de sanctionner et/ou d'informer l'équipe fautive :</p>			
<p>L'équipe fautive sera déclarée battue par pénalité sur le score de 0 à 20 et marquera 0 (zéro) point au classement</p>		<p>L'équipe fautive recevra un avertissement</p>	

REGLE 7 – VIOLATIONS

Articles	Poussin(e)s		Mini poussin(e)s
	Championnats poule de perfectionnement	Trophées	Poule de perfectionnement Trophées
7.1 – Règle des « trois secondes »	Applicable	Applicable	Pas d'application.
7.2 – Règle des « cinq secondes »	Applicable	Applicable	Pas d'application.
7.3 – Règle des « huit secondes »	Pas d'application.	Applicable	Pas d'application.
7.4 – Règle des « vingt-quatre secondes »	Pas d'application.	Applicable	Pas d'application.
7.5 – retour en zone arrière	Applicable	Applicable	Pas d'application.
7.6 – panier marquer contre son camp	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application

REGLE 8 – FAUTES

Article 8.1 – Réparations :

Poussin(e)s		Mini poussin(e)s
Championnats poule de perfectionnement	Trophées	Poule de perfectionnement Trophées
<ul style="list-style-type: none"> - Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer : si le panier est réussi, panier accordé, aucune réparation supplémentaire - fautes personnelles: 5 - Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer : si le panier est réussi, panier accordé et réparation supplémentaire - fautes personnelles en poule : 4 fautes personnelles en finale : 5 - Application de la comptabilisation des fautes d'équipe : 7 par mi-temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer : le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction. - Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer : <ul style="list-style-type: none"> a) si le panier est réussi, panier accordé, aucune réparation supplémentaire b) si le panier n'est pas réussi : pas de lancer franc. Le jeu reprend sur le côté avec possession à l'équipe du tireur - fautes personnelles: 5 - Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe

Article 8.2 – Faute antisportive

<p>Pas de faute antisportive</p> <p>Réparation : ballon redonné à l'adversaire</p>	<p>Toute attitude antisportive d'un joueur devra être traitée plutôt sur un principe éducatif que celui de la sanction.</p>
---	---

Article 8.3 – Faute technique

<ul style="list-style-type: none">- Pas de faute technique joueur- Possibilité de siffler une faute technique à un entraîneur qui n'aurait pas une attitude sportive.	Toute faute technique à l'encontre d'un entraîneur, signalée sur la feuille de marque engendrera l'initialisation d'une enquête par le Comité.
Réparation : ballon redonné à l'adversaire	

Article 8.4 Faute disqualifiante

<ul style="list-style-type: none">- Pas de faute disqualifiante joueur- Possibilité de siffler une faute disqualifiante à un entraîneur qui n'aurait pas une attitude sportive.- Pas d'exclusion de l'aire de jeu	Toute faute disqualifiante à l'encontre d'un entraîneur, signalée sur la feuille de marque engendrera l'initialisation d'une enquête par le Comité.
Réparation : ballon redonné à l'adversaire.	

REGLE 9 – REPORT DE MATCH

Lorsqu'une rencontre n'a pas pu se dérouler pour diverses raisons, les groupements sportifs doivent s'attacher à effectuer un report de match. Le forfait sera déclaré ultérieurement si le report n'est pas joué. Dans ce cas, l'équipe ne pouvant jouer ce match sera déclarée perdante par forfait. L'équipe adverse sera déclarée gagnante.

REGLE 10 – FORFAIT

- Deux forfaits seront accordés durant la saison.
- Trois forfaits et l'équipe sera déclarée forfait général.

Pénalités :

- Le responsable du groupement sportif et le responsable d'équipe devront participer à une animation organisée pour les mini basketteurs (panier d'or, basket d'or, finales, etc....)

REGLE 11 - FEUILLE DE MARQUE

Article 11.1 - tenue de la feuille de marque

<ul style="list-style-type: none">- feuille de marque spécifique mini basket (comportant au verso le memento des règles)- inscrire les entrées en jeu à chaque période- entourer le cinq de départ en cas de changement de joueurs (4^{ème} période uniquement ou sur blessure).- mentionner au dos de la feuille toutes les observations utiles à la compréhension de faits exceptionnels de la rencontre (ex : blessure, maladie...)- l'entraîneur ou le coach mentionne lui-même les entrées en jeu ou s'assure que celles-ci sont inscrites- l'entraîneur ou le coach valide la feuille de marque en apposant sa signature en fin de rencontre	<p>S'il appartient au Groupement sportif recevant de tenir la table de marque, la rédaction de la feuille de marque est aussi de la responsabilité des entraîneurs des deux équipes.</p> <p>La feuille de marque est fournie par le GS recevant. Afin de pallier tout manquement, il est conseillé que tout entraîneur puisse disposer avec lui d'une feuille de marque.</p> <p>L'envoi de la feuille de marque est à la charge du groupement sportif vainqueur. Dans le cas de triangulaires, c'est au groupement sportif organisateur.</p>
--	--

Article 11.2 - Pénalités

Championnats Poussin(e)s poules A et B	Perfectionnement poussin(e)s et mini poussin(e)s
<p>Une pénalité d'un point (-1) sera appliquée pour les cas suivants :</p> <p>1) Feuille de marque utilisée non conforme mini basket :</p> <ul style="list-style-type: none">- si le groupement sportif recevant est vainqueur : au lieu de 3pts pour rencontre gagnée il se verra attribuer 2 pts- si le groupement sportif recevant est à égalité : au lieu de 2pts pour rencontre nul il se verra attribuer 1 pt- si le groupement sportif recevant est perdant : au lieu de 1pt pour rencontre perdue il se verra attribuer 0 pt <p>2) Entrées de jeu non renseignées :</p> <ul style="list-style-type: none">- si le groupement sportif fautif est vainqueur : au lieu de 3pts pour rencontre gagnée, il se verra attribuer 2 pts,- si le groupement sportif fautif est à égalité : au lieu de 2pts pour rencontre nul, il se verra attribuer 1 pt,- si le groupement sportif fautif est perdant : au lieu de 1pt pour rencontre perdue, il se verra attribuer 0 pt,- si les groupements sportifs sont tous deux fautifs : ils se verront chacun pénaliser de -1 pt suivant le résultat.	<p>1) Feuille de marque utilisée non conforme mini-basket (seniors, jeunes) :</p> <ul style="list-style-type: none">- si le groupement sportif recevant est vainqueur ou à égalité : le résultat ne sera pas validé et publié,- si le groupement sportif recevant est perdant : le résultat sera validé. <p>2) Entrées de jeu non renseignées :</p> <ul style="list-style-type: none">- si le groupement sportif fautif est vainqueur ou à égalité : le résultat ne sera pas validé et publié,- si le groupement sportif fautif est perdant : le résultat sera validé,- si les groupements sportifs sont tous deux fautifs : le résultat ne sera pas validé et publié.

II ACTIONS RECAPITULATIVES DE DEBUT DE SAISON

Avant de procéder à l'engagement d'une équipe, nous vous conseillons de vous assurer que :

- vous avez bien pris connaissance des règlements particuliers du Mini basket,
- votre effectif est suffisant afin d'éviter tout forfait,
- les demandes de licences sont en cours d'établissement.

A la réception du calendrier des rencontres, vous devez :

- a) si vous êtes le club recevant :
 - convoquer le (s) club (s) adverse (s) (lieu, date, horaire)
 - prévoir des personnes pour l'arbitrage et la table de marque
 - mettre à disposition une feuille de marque spécifique Mini
- b) si vous êtes le club (s) se déplaçant :
 - vérifier que vous avez reçu la convocation du club qui vous reçoit (le cas échéant prendre contact)

Le jour de la rencontre, vous devez vous assurer que :

- les joueurs (ses) inscrits sur la feuille de match sont **régulièrement qualifié (e) s dans la catégorie** (art. 401 titre IV des RG)
- le (a) joueur (se) surclassé (e) possède **le bon surclassement** (art. 421 titre IV des RG)
- si vous êtes le club recevant :
 - . les personnes pour l'arbitrage et la table de marque sont présentes
 - . la feuille de marque spécifique Mini est à disposition

Nous rappelons que :

- a) le niveau de jeu déclaré doit être celui de **l'ensemble de l'équipe** et non pas celui individuel des joueur (se)s,
- b) l'encadrement des équipes « jeunes » doit être assuré par **une personne majeure et licenciée** (art. 318 titre III des RG),
- c) un joueur de la catégorie Mini basket **ne peut pas participer à plus d'une (1) rencontre par week-end qu'il soit surclassé ou non** ; à l'exception des tournois pour autant que le temps de jeu soit réduit (art. 427 titre IV des RG).
- d) **le sousclassement n'est pas autorisé,**
Dans le cas d'effectif insuffisant vous avez la possibilité :
 - soit de demander une licence T pour un (e) joueur (se),
 - soit de procéder à une Entente d'équipe (art. 307 des RG),
 - soit opter pour une formule de jeu adaptée (4X4 ou 3X3),
- e) l'envoi de l'original de la feuille de marque incombe à l'équipe gagnante et doit être adressée dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre au secrétariat du Comité avec l'affranchissement correspondant (le cachet de la poste faisant foi)
Dans le cas de triangulaires, c'est le groupement sportif recevant qui procède à l'envoi de toutes les feuilles de marques
- f) pour l'organisation de certaines animations, nous avons besoin de vos équipements et de votre volontariat.
- g) chaque acteur doit garder en esprit cette règle permanente et sportive :

Le Mini Basket est une catégorie sportive où le jeu doit primer sur l'enjeu.

III - REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL POUSSIN(E)S

Nombre de poules (Suivant possibilité calendrier)	2 poules : A (titre) et B (1er niveau perfectionnement)	4 poules : A-B-C-D
Nombre d'équipes/ poule	6 groupements sportifs	4 groupements sportifs qualifiés répondant aux critères suivants : - minimum de 3 préliminaires - résultats des préliminaires- l'effectif de l'équipe - l'acceptation du groupement sportif
Composition des équipes	. 8 joueurs minimum . pas d'équipe mixte (6 brûlés minimaux applicables lors de la qualification de plusieurs équipes d'un même groupement sportif dans la même catégorie du championnat).	
Type de rencontres	Jeu en 5 c 5	
Périodicité	7 jours	
Nombre de rencontres	10 aller et retour (5 + 5)	- 1 ^{ère} phase : 6 journées rencontres aller et retour (3 + 3) - 2 ^{ème} phase : 3 journées rencontres simples suivant le classement 1 ^{ère} phase : - poule E (titre) : les équipes premières des poules A, B, C, D - poule F : les équipes deuxièmes des poules A, B, C, D - poule G : les équipes troisièmes places des poules A, B, C, D - poule H : les équipes quatrièmes places des poules A, B, C, D
Classement	Poule A et B : 1 à 6 Le 1 ^{er} est déclaré champion du Loiret	- poule E (titre) : 1 à 4. Le 1 ^{er} est déclaré champion du Loiret - poule F : 5 à 8 - poule G : 9 à 12 - poule H : 13 à 16
Trophées	Poule A + 1 et 2 poule B	Les équipes classées 1 et 2 des poules A, B, C, D